

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de LES MONTS D'AUNAY

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 31
En exercice : 31
Qui ont pris part à la délibération : 30
Dont pouvoirs : 5

L'an **deux mil vingt deux, le vingt janvier, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LES MONTS D'AUNAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**.

Date de la convocation : **14/01/2022**
Date d'affichage : **25/01/2022**

Étaient présents : Mme Christine SALMON, M. Nicolas BARAY, Mme Chantal PUCEL, M. Rémi THERIN, Mme Lydie OLIVE, M. Jean-Noël DUMAS, Mme Nathalie TASSERIT, M. Gilles LECONTE, Mme Irène BESSIN, M. Dominique MARIE, Mme Brigitte GOURDIN, M. Yves CHEDEVILLE, M. Franck HELLOUIN, Mme Sylvia DELASALLE-LION, M. Serge SORNIN, Mme Linda PERRINE, M. Tony RODRIGUES, Mme Harmonie LE BORDAIS, M. Mike BROUNAIS, M. Thierry ANNAERT, Mme Charlène GOSSELIN, M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Martine JOUIN, M. Romain TREFEU, M. Germain LEHERQUER.

Étaient absents excusés : Mme Véronique BOUE, M. Emmanuel DEVAUX, Mme Caroline SAINT, M. Thierry LEFEVRE, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER, Mme Françoise GIDEL-BLANCHET.

Procurations : M. Emmanuel DEVAUX en faveur de M. Thierry ANNAERT, Mme Caroline SAINT en faveur de Mme Chantal PUCEL, M. Thierry LEFEVRE en faveur de M. Romain TREFEU, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER en faveur de M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Françoise GIDEL-BLANCHET en faveur de Mme Martine JOUIN.

Secrétaire : Mme Brigitte GOURDIN est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

OBJET : Demande de rattachement de la commune déléguée de Le Plessis-Grimoult (BV 7) au canton de Les Monts d'Aunay

La commune a interrogé Monsieur le Sous-Préfet de Vire sur le nécessaire rattachement de la commune déléguée du Plessis-Grimoult par lettre en date du 12/07/2021.

La procédure passe par une délibération d'autorisation de modification des cantons des communes concernées (Les Monts d'Aunay et Condé-en-Normandie) et une délibération du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de demander le rattachement du bureau de vote n°7 Le Plessis-Grimoult au canton de Les Monts d'Aunay ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la commune de Condé-en-Normandie de la modification du périmètre du canton de Condé-en-Normandie ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental de la demande modification des périmètres des 2 cantons concernés.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Vire et publication par voie
d'affichage le 25/01/2022

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Christine SALMON